



**MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRES (O.A.A.) CONCERNES :**

**aide** Association Intercommunale pour le Dégorgement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**AIVE** Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

**FEUILLE SUIVANT L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 05 MARS 2015 APPROUVANT LA MODIFICATION DU PASH DE LA MOSELLE COMPOSE DU RAPPORT RELATIF AUX MODIFICATIONS DUDIT PASH ET DES CARTES ASSOCIEES A CHAQUE MODIFICATION**

**PASH DRESSE PAR :**

Namur, le 01 DEC. 2016

**Alain TABART**  
Vice-président du Comité de Direction de la SPGE

**Jean-Luc MARTIN**  
Président du Comité de Direction de la SPGE

**Feuille n° 20/27** **Echelle : 1/10 000**

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

**Assainissement collectif**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement offert, loisirs, activités économiques

**Assainissement autonome**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement offert, loisirs, activités économiques

**Assainissement transitoire**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement offert, loisirs, activités économiques

**Cas particuliers**  
Assainissement collectif hors zone urbanisable  
Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur  
Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

**SCHEMA D'ASSAINISSEMENT**  
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

**Canalisations d'eaux usées**

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Collecteur gravitaire	→	→	→	→
Collecteur sous pression	→	→	→	→
Egout gravitaire	→	→	→	→
Egout sous pression	→	→	→	→

**Cas particuliers :** → Egout à réaliser après urbanisation

**Conduites d'exutoires**

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Conduites d'exutoires (représentation non exhaustive)	→	→	→	→

**Ouvrages d'assainissement et de déchargement**

	existant	en cours de réalisation	inexistant
Station d'épuration	▲	▲	▲
Station de pompage	●	●	●
Station de déchargement	●	●	●
Bassin d'orage	■	■	■

**Cas particuliers :** ▲ Station d'épuration à déclasser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE SPW - DGO3**

**Eaux souterraines**  
Captage public  
Zones de protection de captage arrêtées  
Prévention rapprochée (Ia)  
Prévention éloignée (Ib)  
Surveillance (II)

**Eaux de surface**  
Plans d'eau  
Cours d'eau  
Navigable  
1<sup>re</sup> catégorie  
2<sup>e</sup> catégorie  
3<sup>e</sup> catégorie  
non classé  
Cours voûté

**Zone de baignade**  
Point ou zone de baignade  
Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale**  
Natura 2000

**Limite naturelle**  
Sous-bassin hydrographique

**SOURCE SPW - DGO4**

**Plan de secteur**  
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité du SPW - DGO4. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des modifications quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**  
● Limite communale

**SOURCE IGN**  
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

**Fond de plan IGN**  
Remarque : le document pour présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes échelles.  
Autorisation de reproduction : convention TS 03394  
Origine des données cartographiques : SPW-DGO3 / SPW-DGO4 / IGN  
Traitement des données : OAA et SPGE

**LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 20/27)**

Modification n°09.05 : Commune de LEGLISE - Village d'Eblly (partie)  
Modification n°09.14 : Commune de LEGLISE - Village de Chêne (partie)  
Modification n°09.15 : Commune de LEGLISE - Village de Traimont (partie)  
Modification n°09.20 : Commune de VAUX-SUR-SURE - Village de Juseret (partie)  
Modification n°09.21 : Commune de VAUX-SUR-SURE - Village de Lescheret (partie)

**Feuille n° 20/27**